



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

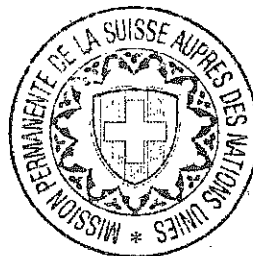
Permanent Mission of Switzerland to the United Nations

229 – 14

La Mission permanente de la Suisse auprès des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et a l'honneur de transmettre, en réponse à la note LA/COD/2 du 5 mars 2014, les remarques du gouvernement suisse concernant la résolution 67/93 de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 2012, intitulée « Etat des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés ».

La Mission permanente de la Suisse auprès des Nations Unies saisit cette occasion pour renouveler au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies l'assurance de sa très haute considération. *John*

New York, le 4 juin 2014



Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.  
New York



## Etat des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés

Rapport pour la période 2012-2014

Référence: K.910.2-0-8 - CUA  
Berne, 30 mai 2014

---

### L'engagement de la Suisse pour les Protocoles additionnels aux Conventions de Genève

1. La Suisse est partie aux trois Protocoles additionnels aux Conventions de Genève. La Suisse, dépositaire des Conventions de Genève et de leurs Protocoles additionnels, saisit l'occasion de rencontres bilatérales opportunes pour encourager les Etats ne l'ayant pas encore fait à ratifier les Protocoles additionnels. Elle en fait de même pour le Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés.

2. Dans le sillage de la 31<sup>ème</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge organisée à la fin 2011, la Suisse a lancé conjointement avec le CICR une initiative pour le renforcement du respect du droit international humanitaire. Cette initiative vise à consulter les États et d'autres acteurs concernés sur les moyens de renforcer le respect du droit international humanitaire. C'est dans ce contexte que, lors d'une deuxième réunion organisée en juin 2013, les Etats ont exprimé leur ferme appui à la création d'un forum pour un dialogue régulier sur le droit international humanitaire et la poursuite du débat sur l'introduction de mécanismes efficaces permettant de contrôler le respect du droit international humanitaire. La troisième réunion aura lieu les 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2014.

3. La Convention sur les armes à sous-munitions (Convention on Cluster Munitions, CCM) a été signée par la Suisse le 3 décembre 2008 à Oslo et ratifiée par la Suisse le 17 juillet 2012. Elle est entrée en vigueur pour la Suisse le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Des discussions ont eu lieu, lors de la quatrième Assemblée des Etats parties, en faveur de l'établissement du secrétariat au sein du Centre International de Déminage Humanitaire à Genève. Une décision définitive sera prise au plus tard lors de la Conférence de révision qui se tiendra en 2015.

Au niveau national, l'élimination du stock d'armes à sous-munitions (« projectiles cargos ») a été confiée à une société allemande à l'issue d'un appel d'offres public. L'opération de destruction a déjà débuté et s'achèvera dans un délai de huit ans conformément à la Convention.

4. La Suisse soutient activement la Convention sur les mines anti-personnel. Elle a soutenu la douzième Assemblée des Etats Parties à Genève en décembre 2012 notamment en accomplissant la fonction de Secrétaire général de l'Assemblée. Outre sa subvention au Centre International de Déminage Humanitaire à Genève et les 0,5 million de francs suisses qu'elle verse au secrétariat de la Convention d'Ottawa, la Suisse a consacré environ 1 million de francs suisses au déminage, ainsi qu'à l'appui à des réunions d'Etats parties et à des projets mondiaux de soutien aux conventions.

Comme chaque année, la Suisse a par ailleurs accueilli les réunions techniques du printemps, et comme tous les deux ans, l'Assemblée des Etats parties à la Convention d'Ottawa qui s'est tenue en décembre 2013 à Genève. La Suisse a pourvu la fonction très importante de secrétaire général de la conférence. La Suisse s'associe activement aux préparatifs de la conférence d'examen de la Convention d'Ottawa, qui aura lieu en juin 2014 à Maputo, et donnera la précieuse occasion de faire progresser efficacement la mise en œuvre du traité et de consolider durablement le soutien international.

Conformément à ses principes humanitaires, la Suisse a continué à soutenir l'ONG Appel de Genève, qui pousse des groupes armés non étatiques de plusieurs pays (notamment la Syrie) à observer les normes établies par la Convention d'Ottawa. Le SPLM-N, un groupe important qui opère au Soudan, a signé en 2013 l'« Acte d'engagement », par lequel il s'est engagé à ne plus utiliser de mines antipersonnel et à les éliminer dans les zones qu'il couvre.

5. La Suisse s'est engagée dès le début en faveur d'un traité sur le commerce des armes (TCA) le plus complet et le plus efficace possible. Elle a participé activement aux négociations et a pu influencer concrètement sur le texte, en particulier en ce qui concerne le droit international humanitaire, le champ d'application et les questions techniques relatives au contrôle à l'exportation. La Suisse a signé le traité le 3 juin 2013. A cette occasion, elle s'est prononcée pour une mise en œuvre rigoureuse du traité et a souligné les avantages de Genève pour accueillir le futur secrétariat. Elle a depuis lors entamé le processus de ratification qui devrait se terminer en janvier 2015. Le Conseil fédéral a d'ores et déjà adopté le rapport sur le Traité sur le commerce des armes à l'intention du parlement suisse. Les deux chambres parlementaires vont délibérer de la ratification du Traité pendant les sessions d'été et d'automne 2014. Après l'approbation par le parlement et un délai de cent jours permettant un référendum, la Suisse pourrait déposer les instruments de ratification en janvier 2015.

6. La Suisse s'engage en faveur de la justice pénale internationale, notamment au travers du soutien qu'elle apporte à la Cour pénale internationale (CPI). L'Ambassadeur de la Suisse aux Pays-Bas est un des deux vice-présidents de l'Assemblée des Etats parties au Statut de Rome de la CPI, le Représentant permanent de la Suisse à l'ONU à New York dirige le Groupe de travail sur les amendements de l'Assemblée et la Suisse est représentée dans son Bureau. Membre actif du groupe d'amis de la CPI à New York et à La Haye, la Suisse a eu à cœur de s'impliquer politiquement dans cette enceinte. Ainsi, elle est à l'origine d'une déclaration ministérielle qui a été lancée en 2012 dans le but de soutenir la CPI et adoptée par 24 pays dans le cadre du réseau informel de ministres pour la CPI. En ce qui concerne la Syrie, la Suisse, soutenue par près de 60 Etats, a rédigé une lettre dans laquelle elle demande au Conseil de sécurité de l'ONU de saisir la CPI. Au plan national, les modifications du Statut de Rome adopté en 2010 à Kampala, Ouganda, seront présentées en 2014 à l'Assemblée fédérale pour approbation de la ratification.

Outre son engagement en faveur de la justice pénale internationale, la Suisse dispose d'une vaste expertise dans le domaine du traitement du passé et de la prévention des atrocités. Ainsi, elle œuvre en faveur du traitement pénal des violations des droits de l'homme et des infractions au droit international humanitaire, tout en soutenant les mesures prises dans l'intérêt des victimes pour la recherche de la vérité, la réparation et la non-répétition des violations (prévention d'atrocités).

7. Cinq ans après l'adoption du Document de Montreux, la Suisse et le CICR, en collaboration avec le DCAF, ont organisé une conférence intitulée Montreux+5 (11-13.12.2013). Il y a été convenu que la priorité est maintenant de se concentrer sur la mise en œuvre des obligations des Etats et organisations internationales au regard des entreprises militaires et de sécurité privées. Le besoin d'établir un dialogue régulier entre les Etats et organisations internationales soutenant le Document de Montreux a également été souligné. Des discussions sont en cours pour établir un *Montreux Document Forum* (il pourrait être établi fin 2014 – début 2015).

En mai 2014, 50 Etats et trois organisations internationales soutiennent le Document de Montreux (<http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/topics/intla/humlaw/pse/parsta.html>).

L'association du Code de conduite international des entreprises de sécurité privée a été créée le 20 septembre 2013 lors de sa première assemblée générale à Genève et donne ainsi vie au mécanisme de gouvernance et contrôle du Code. La charte du mécanisme de gouvernance avait été négociée

avec succès lors d'une conférence qui s'est déroulée à Montreux du 19 au 22 février 2013, sous la forme des articles de l'association. A l'heure actuelle (état au 26 mai 2013), 708 entreprises en provenance de 55 pays différents ont signé le code.

8. La Suisse est en train de réviser deux instruments complémentaires sur l'accès humanitaire. Une nouvelle version devrait être publiée en septembre 2014. Il s'agit d'un manuel juridique qui a pour objectif de clarifier les questions juridiques en relation avec l'accès humanitaire en situations de conflit armé et d'un manuel pratique à l'usage des acteurs du terrain, qui présente des méthodologies, outils et conseils pratiques afin de proposer des réponses opérationnelles plus efficaces pour un accès humanitaire rapide, sans entraves et durable.

9. En 2009, le Conseil fédéral a créé le Comité interdépartemental de droit international humanitaire<sup>1</sup> en réponse à une recommandation formulée par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. En 2014, le Comité a organisé un cours sur le droit international humanitaire pour les collaborateurs de l'administration fédérale.

10. La Suisse soutient et encourage les actions de la Commission internationale humanitaire d'établissement des faits (CIHEF) en assurant son Secrétariat. En février 2013, la Suisse a organisé un briefing pour lequel elle a invité tous les Etats pour expliquer le but et le fonctionnement de la CIHEF. Le Secrétariat de la CIHEF a adressé une lettre à tous les Etats n'ayant pas encore reconnu la compétence de la CIHEF les encourageant à le faire. Dans le cadre du débat relatif à l'état des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève relatifs aux victimes des conflits armés lors de la 6ème Commission de la 67ème Assemblée générale des Nations Unies, en 2012, la Suisse a encouragé les États parties au Premier Protocole additionnel qui ne l'auraient pas encore fait à reconnaître sa compétence ; en rappelant que cette reconnaissance peut se faire par simple déclaration remise au Dépositaire.

11. La Suisse a révisé sa Stratégie pour la protection des civils dans les conflits armés. Pour prendre en compte les évolutions dans le domaine, ainsi que l'expérience acquise, une révision s'imposait. Cette révision a également été entreprise avec l'objectif de l'élargir aux deux autres départements contribuant le plus aux actions de la Suisse destinées à protéger les civils dans les conflits armés, le DDPS et le DFJP. L'objectif principal de cette stratégie est de s'assurer que la Suisse mène des activités cohérentes et que ses actions soient menées de façon efficiente, notamment par l'établissement de priorités. Elle ne vise donc pas en priorité à lancer des nouvelles initiatives mais à utiliser de façon cohérente les instruments à disposition de la Suisse. En outre, par cette stratégie, la Suisse veille à ce que le cadre normatif conférant une protection des civils dans les conflits armés soit clarifié, renforcé et diffusé.

---

<sup>1</sup> Le Comité interdépartemental garantit l'échange d'expériences et d'informations sur le droit international humanitaire au sein de l'administration fédérale et assure la mise en œuvre de ce droit en Suisse. Il coordonne les activités menées par les différentes autorités fédérales et entretient des relations étroites avec les milieux scientifiques, la société civile et les autres organisations actives dans le secteur du droit international humanitaire, dont le Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

## Annex

### List of States parties to the Additional Protocols of 1977 to the Geneva Conventions of 1949 as at 2 June 2014<sup>a</sup>

<i>State</i>	<i>Date of ratification, accession or succession</i>
Afghanistan	10 November 2009
Albania	16 July 1993
Algeria <sup>b,c</sup>	16 August 1989
Angola (Protocol I only) <sup>b</sup>	20 September 1984
Antigua and Barbuda	6 October 1986
Argentina <sup>b,c</sup>	26 November 1986
Armenia	7 June 1993
Australia <sup>b,c</sup>	21 June 1991
Austria <sup>b,c</sup>	13 August 1982
Bahamas	10 April 1980
Bahrain	30 October 1986
Bangladesh	8 September 1980
Barbados	19 February 1990
Belarus <sup>c</sup>	23 October 1989
Belgium <sup>b,c</sup>	20 May 1986
Belize	29 June 1984
Benin	28 May 1986
Bolivia (Plurinational State of) <sup>c</sup>	8 December 1983
Bosnia and Herzegovina <sup>c</sup>	31 December 1992
Botswana	23 May 1979
Brazil <sup>c</sup>	5 May 1992
Brunei Darussalam	14 October 1991
Bulgaria <sup>c</sup>	26 September 1989
Burkina Faso <sup>c</sup>	20 October 1987
Burundi	10 June 1993

<i>State</i>	<i>Date of ratification, accession or succession</i>
Cambodia	14 January 1998
Cameroon	16 March 1984
Canada <sup>b, c</sup>	20 November 1990
Cape Verde <sup>c</sup>	16 March 1995
Central African Republic	17 July 1984
Chad	17 January 1997
Chile <sup>c</sup>	24 April 1991
China <sup>b</sup>	14 September 1983
Colombia (Protocol I) <sup>c</sup>	1 September 1993
(Protocol II)	14 August 1995
Comoros	21 November 1985
Congo	10 November 1983
Cook Islands <sup>c</sup>	7 May 2002
Costa Rica <sup>c</sup>	15 December 1983
Côte d'Ivoire	20 September 1989
Croatia <sup>c</sup>	11 May 1992
Cuba (Protocol I)	25 November 1982
(Protocol II)	23 June 1999
Cyprus (Protocol I) <sup>c</sup>	1 June 1979
(Protocol II)	18 March 1996
Czech Republic <sup>c</sup>	5 February 1993
Democratic People's Republic of Korea (Protocol I only)	9 March 1988
Democratic Republic of the Congo (Protocol I) <sup>c</sup>	3 June 1982
(Protocol II)	12 December 2002
Denmark <sup>b, c</sup>	17 June 1982
Djibouti	8 April 1991
Dominica	25 April 1996
Dominican Republic	26 May 1994

<i>State</i>	<i>Date of ratification, accession or succession</i>
Ecuador	10 April 1979
Egypt <sup>b</sup>	9 October 1992
El Salvador	23 November 1978
Equatorial Guinea	24 July 1986
Estonia <sup>c</sup>	18 January 1993
Ethiopia	8 April 1994
Fiji	30 July 2008
Finland <sup>b,c</sup>	7 August 1980
France (Protocol I) <sup>b</sup>	11 April 2001
(Protocol II) <sup>b</sup>	24 February 1984
Gabon	8 April 1980
Gambia	12 January 1989
Georgia	14 September 1993
Germany <sup>b,c</sup>	14 February 1991
Ghana	28 February 1978
Greece (Protocol I) <sup>c</sup>	31 March 1989
(Protocol II)	15 February 1993
Grenada	23 September 1998
Guatemala	19 October 1987
Guinea <sup>c</sup>	11 July 1984
Guinea-Bissau	21 October 1986
Guyana	18 January 1988
Haiti	20 December 2006
Holy See <sup>b</sup>	21 November 1985
Honduras	16 February 1995
Hungary <sup>c</sup>	12 April 1989
Iceland <sup>b,c</sup>	10 April 1987
Iraq (Protocol I only)	1 April 2010

<i>State</i>	<i>Date of ratification, accession or succession</i>
Ireland <sup>b,c</sup>	19 May 1999
Italy <sup>b,c</sup>	27 February 1986
Jamaica	29 July 1986
Japan <sup>b,c</sup>	31 August 2004
Jordan	1 May 1979
Kazakhstan	5 May 1992
Kenya	23 February 1999
Kuwait <sup>e</sup>	17 January 1985
Kyrgyzstan	18 September 1992
Lao People's Democratic Republic <sup>e</sup>	18 November 1980
Latvia	24 December 1991
Lebanon	23 July 1997
Lesotho <sup>c</sup>	20 May 1994
Liberia	30 June 1988
Libyan Arab Jamahiriya	7 June 1978
Liechtenstein <sup>b,c</sup>	10 August 1989
Lithuania <sup>c</sup>	13 July 2000
Luxembourg <sup>c</sup>	29 August 1989
Madagascar <sup>c</sup>	8 May 1992
Malawi <sup>e</sup>	7 October 1991
Maldives	3 September 1991
Mali <sup>c</sup>	8 February 1989
Malta <sup>b,c</sup>	17 April 1989
Morocco	3 June 2011
Mauritania	14 March 1980
Mauritius <sup>b</sup>	22 March 1982
Mexico (Protocol I only)	10 March 1983
Micronesia (Federated States of)	19 September 1995



<i>State</i>	<i>Date of ratification, accession or succession</i>
Monaco <sup>c</sup>	7 January 2000
Mongolia <sup>b,c</sup>	6 December 1995
Montenegro <sup>c</sup>	2 August 2006
Mozambique (Protocol I)	14 March 1983
(Protocol II)	12 November 2002
Namibia <sup>c</sup>	17 June 1994
Nauru	27 June 2006
Netherlands <sup>b,c</sup>	26 June 1987
New Zealand <sup>b,o</sup>	8 February 1988
Nicaragua	19 July 1999
Niger	8 June 1979
Nigeria	10 October 1988
Norway <sup>c</sup>	14 December 1981
Oman <sup>b</sup>	29 March 1984
Palau	25 June 1996
Panama <sup>c</sup>	18 September 1995
Paraguay <sup>c</sup>	30 November 1990
Peru	14 July 1989
Philippines (Protocol I) <sup>b</sup>	30 March 2012
(Protocol II)	11 December 1986
Poland <sup>c</sup>	23 October 1991
Portugal <sup>c</sup>	27 May 1992
Qatar (Protocol I) <sup>b,c</sup>	5 April 1988
(Protocol II)	5 January 2005
Republic of Korea <sup>b,c</sup>	15 January 1982
Republic of Moldova	24 May 1993
Romania <sup>c</sup>	21 June 1990
Russian Federation <sup>b,c</sup>	29 September 1989

<i>State</i>	<i>Date of ratification, accession or succession</i>
Rwanda <sup>c</sup>	19 November 1984
Saint Kitts and Nevis <sup>e</sup>	14 February 1986
Saint Lucia	7 October 1982
Saint Vincent and the Grenadines <sup>e</sup>	8 April 1983
Samoa	23 August 1984
San Marino	5 April 1994
Sao Tome and Principe	5 July 1996
Saudi Arabia (Protocol I) <sup>b</sup>	21 August 1987
(Protocol II)	28 November 2001
Senegal	7 May 1985
Serbia <sup>c</sup>	16 October 2001
Seychelles <sup>c</sup>	8 November 1984
Sierra Leone	21 October 1986
Slovakia <sup>c</sup>	2 April 1993
Slovenia <sup>c</sup>	26 March 1992
Solomon Islands	19 September 1988
South Africa	21 November 1995
<u>South Sudan</u>	<u>25 January 2013</u>
Spain <sup>b,c</sup>	21 April 1989
<u>State of Palestine (Protocol I only)</u>	<u>2 April 2014</u>
Sudan (Protocol I)	7 March 2006
(Protocol II)	13 July 2006
Suriname	16 December 1985
Swaziland	2 November 1995
Sweden <sup>b,c</sup>	31 August 1979
Switzerland <sup>c</sup>	17 February 1982
Syrian Arab Republic (Protocol I only) <sup>b</sup>	14 November 1983
Tajikistan <sup>c</sup>	13 January 1993

<i>State</i>	<i>Date of ratification, accession or succession</i>
The former Yugoslav Republic of Macedonia <sup>b,c</sup>	1 September 1993
Timor-Leste	12 April 2005
Togo <sup>c</sup>	21 June 1984
Tonga <sup>c</sup>	20 January 2003
Trinidad and Tobago <sup>c</sup>	20 July 2001
Tunisia	9 August 1979
Turkmenistan	10 April 1992
Uganda	13 March 1991
Ukraine <sup>c</sup>	25 January 1990
United Arab Emirates <sup>b,c</sup>	9 March 1983
United Kingdom <sup>b,c</sup>	28 January 1998
United Republic of Tanzania	15 February 1983
Uruguay <sup>c</sup>	13 December 1985
Uzbekistan	8 October 1993
Vanuatu	28 February 1985
Venezuela (Bolivarian Republic of)	23 July 1998
Viet Nam (Protocol I only)	19 October 1981
Yemen	17 April 1990
Zambia	4 May 1995
Zimbabwe	19 October 1992

<sup>a</sup> The list was provided by Switzerland as Depository of the Geneva Conventions and Additional Protocols. Information was taken from the website of the Swiss Federal Department of Foreign Affairs: [www.dfae.admin.ch/depositaire](http://www.dfae.admin.ch/depositaire).

<sup>b</sup> Ratification, accession or succession accompanied by a reservation and/or a declaration.

<sup>c</sup> Party which has made the declaration provided for under article 90 of Protocol I.